



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 MARS 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY **procuration**, M. Nathan JACQUET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (Suppléant)

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathaly HENRY **procuration**

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy-le-Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER **procuration**

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Chrystel BUFFARD

Date d'affichage :

30 MARS 2023

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET USSES ET BORNES

AFFECTATION DES RESULTATS

BUDGET USSES ET BORNES

Vu l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Président rappelle, qu'en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus du compte administratif pour le budget principal.

Il précise que le compte administratif présente :

- Un résultat cumulé excédentaire d'investissement de : 1 896,56 €, automatiquement reporté en investissement.
- Un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de : 101 707,58 €

Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Investissement : résultat cumulé 2022 excédentaire	1 896,56 €
Fonctionnement : résultat cumulé 2022 excédentaire	101 707,58 €

Délibération	
Investissement : report de l'excédent en recette d'investissement au 001	1 896,56 €
Fonctionnement : affectation de l'excédent en recette de fonctionnement au 002	101 707,58 €

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

La Secrétaire de Séance
 Chrystel BUFFARD



Acte certifié exécutoire le : 30 MARS 2023

Le Président

Xavier BRAND

